



PORSCHE



Services financiers Porsche Canada
Porsche Programme de Protection



Plan de protection Porsche

Une couverture haute performance.

Votre Porsche a été conçue et usinée pour vous offrir le nec plus ultra en matière de « performance intelligente ». Le Plan de protection Porsche¹, proposé en option, est un bon moyen de préserver l'apparence de votre Porsche et l'enthousiasme que vous éprouverez en la conduisant à la maison pour la première fois.

Table des matières

Protection pneus et jantes haut de gamme Porsche	2
Protection pour débosselage Porsche	4
Protection pour pare-brise Porsche	5
Protection pour clés Porsche	6
Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche	7
Protection auto garantie Porsche (PAG)	8
Protection de fin de location Porsche	10

¹ Veuillez vous reporter au contrat du Plan de protection Porsche applicable ou à son addenda pour plus de détails sur les dispositions, les conditions et les couvertures particulières, y compris, les limites, les exclusions, la transférabilité et la résiliation.

Protection pneus et jantes haut de gamme Porsche

Une protection proactive.

Les pneus et les jantes sont les seules parties du véhicule qui touchent la chaussée. Malheureusement, ils entrent aussi en contact avec des dangers de la route comme le verre, les clous, les nids de poule et les débris. Nous offrons un excellent moyen de protéger vos pneus et jantes contre les dangers visibles et invisibles.

Notre Protection pneus et jantes haut de gamme vous gardera sur la route en assurant l'état optimal de vos pneus et jantes.

Elle est offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de l'achat ou de la location du véhicule.

Couverture de la Protection pneus et jantes haut de gamme :

- Remplacement du pneu en cas de dommages causés par un danger de la route, notamment du verre, des nids de poule, des débris ou des clous (comprend les pneus à affaissement limité); les pneus ne sont jamais réparés avec un bouchon ou un emplâtre
- Remplacement de la jante si les dommages causés par un danger de la route compromettent l'étanchéité entre le pneu et la jante et empêchent le maintien de la pression aux spécifications du fabricant

- Frais de remorquage remboursés jusqu'à un montant de 250 \$ en cas de dommages couverts causés par un danger de la route
- Coûts associés au remplacement des pneus et/ou des jantes, plus les frais de main-d'œuvre approuvés, y compris le montage, l'équilibrage des pneus, les tiges de valve, la mise au rebut des pneus endommagés et les taxes
- Une franchise de 50 \$ sera appliquée par réclamation de remplacement, sans égard au nombre de pneus et/ou de jantes qui sont alors remplacés
- Couverture transférable moyennant des frais de 50 \$ si vous vendez votre véhicule à un particulier¹

La réparation esthétique comprend :

- La réparation esthétique de la jante pour des dommages comme les rayures et les écorchures

Information sur la couverture :

- La réparation esthétique se limite au ponçage, à la peinture ou à la retouche de la finition de la jante sans que l'application d'un matériel supplémentaire ou le redressement de la jante soit nécessaire
- La réparation esthétique des jantes se limite à huit (8) réparations de jante au total pour la durée du contrat
- Il n'y a pas de franchise associée à la réparation esthétique des jantes

Certaines exclusions de couverture s'appliquent :²

- Dommages aux pneus dont la profondeur de sculpture, à l'endroit où elle est la plus faible, est inférieure à 2,4 mm (3/32 po) au moment des dommages
- Dommages esthétiques aux pneus
- Dommages causés par le vandalisme, le vol ou la conduite avec des pneus dont la pression est faible ou nulle
- Réparations effectuées sans autorisation préalable
- Dommages causés par les conditions routières (comme des voies dont la chaussée n'est pas uniforme ou présente des plaques de métal) dans des zones ou des chantiers de construction
- Défaillances causées par l'usure normale, une usure inappropriée ou de la pourriture sèche

¹ Aucuns frais de transfert au Québec.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter le contrat pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.

Vos pneus et jantes seront remplacés par des pneus et jantes OEM ou approuvés OEM.

Votre couverture n'est pas limitée par le kilométrage du véhicule et se poursuivra même si vous remplacez vos pneus.

En cas de dommages :

- Le service est offert dans tout le pays à tous les centres Porsche agréés participants ou dans d'autres ateliers de réparation agréés
- Les pièces de remplacement seront couvertes pour le reste de la durée du contrat³

La Protection pneus et jantes haut de gamme Porsche peut être achetée en tant que produit autonome ou avec les Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche.

³ Les pneus et jantes de remplacement doivent satisfaire aux spécifications du constructeur du véhicule.



Protection pour débosselage Porsche

Le retour à une forme parfaite.

En plus d'être inesthétiques, les bosses et creux peuvent réduire la valeur de revente ou de reprise de votre véhicule. Vous pouvez facilement maintenir la valeur et la beauté de votre véhicule grâce à la Protection pour débosselage Porsche, un moyen commode permettant l'élimination de bosses et de creux mineurs par un procédé de débosselage sans peinture.

Protection offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de l'achat ou de la location du véhicule.

Information sur la couverture :

- Réparation des bosses et creux qui apparaissent inévitablement sur votre véhicule par suite de son utilisation courante
- Les bosses et creux ne doivent pas dépasser 10 cm (4 po) de diamètre et doivent être situés sur une zone accessible d'un panneau de caisse de votre véhicule

- Élimination permanente des bosses et creux mineurs dans les portières sans que le fini d'usine de votre véhicule n'en soit touché
- Couverture transférable moyennant des frais de 50 \$ si vous vendez votre véhicule à un particulier¹

Une protection des plus commodes.

Pour plus de commodité, les réparations peuvent être effectuées à tout centre Porsche agréé participant, à votre domicile ou à votre lieu d'activité professionnelle.

Une couverture étendue :

- Aucune limite sur les occurrences ou les indemnités de réclamation
- Aucune limite sur le nombre d'appels de service
- Aucune limite de kilométrage
- Aucune franchise

Certaines exclusions de couverture s'appliquent : ²

- Les bosses ou creux ayant plus de 10 cm (4 po) de diamètre
- Les bosses ou creux qui ne peuvent pas être réparés par le procédé de débosselage sans peinture
- Les réparations qui altéreront ou endommageront la peinture ou le fini du véhicule
- Les bosses ou creux qui ont écaillé la peinture ou percé le métal du véhicule
- La couverture se limite aux véhicules dotés de panneaux de caisse en acier ou en aluminium

La Protection pour débosselage Porsche peut être achetée en tant que produit autonome ou avec les Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche.

¹ Aucuns frais de transfert au Québec.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.

Protection pour pare-brise Porsche

Protégez votre perspective.

Les petites ébréchures et craquelures dans votre pare-brise peuvent détourner l'attention de l'apparence élégante de votre Porsche et obstruer votre champ de vision sur la route. Préservez l'aspect le plus visible de votre véhicule avec la commode Protection pour pare-brise Porsche.

Protection offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de l'achat ou de la location du véhicule.

Information sur la couverture :

- Réparation des ébréchures et craquelures causées par la projection de cailloux et d'autres débris routiers
- Couverture d'un nombre illimité de réparations et d'un (1) remplacement du pare-brise pendant la période de couverture
- Protection transférable moyennant des frais de 50 \$ si vous vendez votre véhicule à un particulier¹

¹ Aucuns frais de transfert au Québec.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.

Une protection des plus commodes.

Pour plus de commodité, les réparations peuvent être effectuées à tout centre Porsche agréé participant, à votre domicile ou à votre lieu d'activité professionnelle.

Une couverture étendue :

- Aucune limite sur le nombre d'appels de service
- Aucune limite de kilométrage
- Aucune franchise

Certaines exclusions de couverture s'appliquent : ²

- Les dommages à d'autres parties que le pare-brise
- Les fissures de contrainte
- Les dommages causés par la grêle, le vandalisme ou la négligence
- Les réparations qui obstrueront le champ de vision du conducteur

La Protection pour pare-brise Porsche peut être achetée en tant que produit autonome ou avec les Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche.



Protection pour clés Porsche

La tranquillité d'esprit, tout simplement.

La clé de votre Porsche est dotée d'une technologie de pointe qui rend son remplacement coûteux. La Protection pour clés Porsche vous procure protection, sécurité et tranquillité d'esprit, que vos clés aient été perdues, endommagées ou volées.

Protection offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de l'achat ou de la location du véhicule.

Information sur la couverture :

- Si les clés de votre Porsche sont perdues, endommagées ou volées, la Protection pour clés Porsche couvre le remplacement de la clé ou de la télécommande (jusqu'à 800 \$ par événement).
- Protection transférable moyennant des frais de 50 \$ si vous vendez votre véhicule à un particulier¹

Un service qui s'étend au-delà de votre voiture :

- Remboursement des frais de taxi, de location de véhicule ou de transport en commun (jusqu'à 75 \$ par événement)
- Service de déverrouillage de domicile 24 h sur 24 qui inclut le remboursement de frais de serrurier (jusqu'à 100 \$ par événement) et le remplacement des clés de domicile jusqu'à trois (3) clés de domicile (75 \$ par remplacement de clé)

- Indemnité de remplacement pour les clés non programmables supplémentaires sur le porte-clés (jusqu'à 250 \$ par événement)
- Communication de message d'urgence à trois (3) personnes

Une couverture étendue :

- Aucune limite de kilométrage
- Aucune franchise

Certaines exclusions de couverture s'appliquent :²

- Clés de remplacement : si le client n'a pas reçu deux (2) clés principales (passe-partout) au moment de la vente ou de la location du véhicule
- Clés de remplacement : si les clés sont couvertes par la garantie ou le rappel du fabricant, du réparateur ou du fournisseur
- Clés de remplacement : remplacement fait sans une autorisation préalable

La Protection pour clés Porsche peut être achetée en tant que produit autonome ou avec les Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche.

¹ Aucuns frais de transfert au Québec.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.

Forfaits de protection à couvertures multiples Porsche

Préservez sa forme. Maintenez sa fonction.

Services financiers Porsche du Canada vous propose une série de produits de protection en option pour vous aider à maintenir l'apparence neuve de votre véhicule Porsche et à assurer sa performance maximale. De cette façon, vous pouvez conduire votre véhicule en toute confiance en sachant qu'une couverture vous aidera à maintenir son apparence, son rendement et sa valeur durant des années.

La couverture est offerte pour une durée d'au plus sept (7) ans, et des options de paiements mensuels sont offertes si le plan ou le prix du produit est inclus dans le contrat de financement de votre véhicule. Consultez votre centre Porsche au sujet de la couverture qui répond le mieux à vos besoins.

Les options de protection à couvertures multiples comprennent diverses combinaisons des couvertures suivantes :

- Protection pneus et jantes haut de gamme
- Protection pour débosselage
- Protection pour pare-brise
- Protection pour clés

Les options de protection à couvertures multiples peuvent varier d'une province à l'autre, selon la disponibilité des produits.



Protection auto garantie Porsche (PAG)

Une couverture en cas de perte totale.

Qu'est-ce que la PAG?

Dans le cas où votre Porsche est déclarée perte totale en raison d'un accident, d'un vol ou d'une catastrophe naturelle, il se peut que votre compagnie d'assurance vous rembourse uniquement la valeur évaluée de votre véhicule. Par conséquent, il pourrait y avoir un écart important entre le montant que paie votre assureur et le solde que vous devez sur votre contrat de financement en plus de votre franchise d'assurance.

La Protection auto garantie Porsche (PAG) vous protège par une exonération visant la différence entre le règlement de votre assurance en première ligne et le solde impayé du financement de votre véhicule.

Offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, sur les contrats de vente conditionnelle (contrats de vente à tempérament) des Services financiers Porsche Canada, uniquement au moment de l'achat du véhicule.

Compte tenu des risques associés au vol, aux collisions et aux catastrophes naturelles, la protection PAG de Porsche peut vous aider à alléger le fardeau du solde impayé de votre financement et des franchises d'assurance en cas de perte totale de votre véhicule.¹

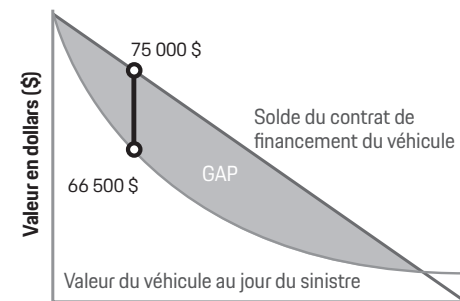
Information sur la couverture :

- Couvre le solde du contrat de financement ou du montant financé jusqu'à 150 % du PDSF du véhicule ou de sa valeur selon le guide NADA
- Est offerte pour des contrats de financement d'une durée d'au plus 84 mois
- Exonère les pertes couvertes jusqu'à 50 000 \$
- Comprend une couverture de la franchise de votre assurance en première ligne jusqu'à 1 500 \$

Comment PAG protège votre investissement.

Voici un exemple de la façon dont la protection PAG de Porsche pourrait couvrir un véhicule de 75 000 \$ déclaré perte totale :

Solde impayé du contrat de financement	75 000 \$
Évaluation par la compagnie d'assurance de la valeur au jour du sinistre ²	- 66 500 \$
Montant que vous devez	= 8 500 \$
Franchise de l'assurance en première ligne	+ 1 500 \$
Votre charge potentielle	10 000 \$
Exonération par PAG	- 10 000 \$
Montant que vous devez	0 \$



Durée du contrat de financement

Cet exemple n'est fourni qu'à des fins d'illustration. Les calculs réels en dollars peuvent varier, y compris le solde du contrat de financement, l'évaluation de la valeur du véhicule au jour du sinistre par la compagnie d'assurance, de même que le montant de la franchise. Veuillez consulter votre addenda PAG pour une liste exhaustive des indemnités, exclusions et limites.

Certaines exclusions de couverture s'appliquent :³

- Tout montant ou toute durée qui dépasse les limites maximales du programme
- Les déductions suivantes que prélève la compagnie d'assurance en première ligne : dommages antérieurs, récupération, articles manquants, remorquage excédentaire, équipement personnalisé et entreposage
- Les pertes totales qui résultent d'actes malhonnêtes, frauduleux ou illicites (comme la conduite avec capacités affaiblies) du client ou d'un membre de sa famille ou commis par toute autre personne agissant au nom du client
- Les véhicules utilisés pour la conduite de compétition, la course automobile ou pour un usage commercial interdit
- Les véhicules loués ou les contrats de financement ballon

¹ Veuillez consulter votre addenda pour plus de détails. Les programmes varient d'une région à l'autre. Des limites d'admissibilité maximales et certaines exclusions s'appliquent. Notez que vous demeurez responsable de tout paiement en souffrance, des frais de retard et des autres frais sur votre contrat de financement.

² La valeur actuelle de votre véhicule est déterminée par votre compagnie d'assurance. Dans certains cas, la valeur au jour du sinistre sera déterminée par une source utilisée dans la région et acceptée dans l'industrie.

³ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter l'addenda pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.



Protection de fin de location Porsche

La fin de location simplifiée.

La location de votre Porsche devrait être une expérience emballante et sans souci. La Protection de fin de location Porsche facilite et simplifie le processus de fin de location par une exonération des frais couverts d'usure et d'utilisation excessives allant jusqu'à 7 500 \$.

Les documents de fin de location sont obtenus en votre nom, et la couverture est automatiquement détaillée sur votre facture à échéance.¹ Vous pouvez désormais vous détendre et profiter de votre Porsche en sachant que vous êtes protégé contre les frais imprévus à la fin de votre contrat de location.

Protection offerte sur tous les véhicules neufs, d'occasion ou véhicules d'occasion certifiés Porsche, uniquement au moment de la location du véhicule.

Information sur la couverture :

- Exonération de certain frais couverts d'usure et d'utilisation excessives jusqu'à 7 500 \$
- Aucune franchise
- Certaines pièces manquantes sont couvertes jusqu'à 150 \$ au total
- Exonération de certains frais d'usure et d'utilisation excessives des pneus d'un montant global allant jusqu'à 1 000 \$

La Protection de fin de location Porsche vous permet de remettre votre véhicule à n'importe quel moment avant la date d'échéance originale prévue de votre contrat. Les indemnités s'appliqueront également jusqu'à 12 mois après la date d'échéance originale prévue. Ce produit de protection est transférable moyennant des frais de 50 \$ si le contrat de location est pris en charge par un particulier et qu'aucune disposition du contrat de location n'est modifiée.

Ce qui est couvert :

- Usure de la peinture et bosses superficielles extérieures
- Égratignures, ébréchures, piqûres ou craquelures
- Décoloration, taches causées par la projection de cailloux et dommages causés par le sable
- Ébréchures du pare-brise, de la lunette arrière et des vitres latérales
- Ruptures, déchirures, taches du garnissage intérieur
- Ruptures, déchirures et taches de la moquette et des tapis
- Ensembles de phares et de feux arrière
- Clignotants arrière et ampoules de feux de freinage
- Rétroviseurs extérieurs et intérieur (verre, surface et composants mécaniques / électriques)
- Poignées de porte, du coffre et du haillon
- Joints d'étanchéité des portières avant et arrière, du coffre et du haillon

- Pare-chocs, revêtement de pare-chocs, pare-chocs marchepieds et garniture entourant le pare-chocs
- Écussons porte-nom et garnitures de capot
- Équipement, haut-parleurs et systèmes audio installés en usine
- Écran de navigation et d'affichage
- Écrans de système de divertissement
- Silencieux et tuyau d'échappement
- Pavillons décapotables, y compris la garniture et les moulures

Certaines exclusions de couverture s'appliquent :²

- Les véhicules utilisés pour la conduite de compétition, la course automobile ou pour un usage commercial interdit
- Les frais détaillés d'usure et d'utilisation excessives qui dépassent 1 000 \$
- Les frais découlant d'actes fautifs ou intentionnels de votre part
- Les frais de kilométrage excédentaire
- Les frais d'entretien périodique manqués
- Les réparations effectuées avant la fin du contrat de location
- Les frais de modification du véhicule

¹ La facture à l'échéance est un sommaire des frais pour usure et utilisation excessives et kilométrage excédentaire, présentée à la fin d'une durée du contrat de location.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre addenda pour des détails particuliers sur la couverture, notamment les limites et la liste complète des exclusions.





Plan de protection Porsche

Conçu pour préserver l'apparence et la performance.

Toutes les transactions relatives au Plan de protection Porsche en option sont régies exclusivement par les dispositions du contrat du client ou de l'addenda s'y rapportant. Le présent document et son contenu fournissent de l'information générale au sujet du Plan de protection Porsche, et ce document ne doit pas être le seul que vous consultez au moment d'opter pour l'achat d'une couverture. Veuillez vous reporter au contrat du Plan de protection Porsche applicable ou à son addenda pour plus de détails sur les dispositions, les conditions et les couvertures particulières, y compris, les limites, les exclusions, la transférabilité et la résiliation. La couverture peut varier d'une province à l'autre. Les modèles de véhicules ne sont pas tous admissibles à la couverture. Veuillez consulter votre centre Porsche pour obtenir plus de renseignements.

Le fournisseur de la Protection pneus et jantes haut de gamme, de la Protection pour débosselage et de la Protection pour pare-brise comprises dans le Plan de protection Porsche est Services financiers Porsche Canada, 165 boul. Yorkland, Bureau 150, Toronto (Ontario) M2J 4R2, au numéro 1 866 321-2933. L'administrateur des couvertures Protection pneus et jantes haut de gamme, Protection pour débosselage, Protection pour pare-brise, Protection auto garantie (PAG) et Protection de fin de location comprises dans le Plan de protection Porsche est Safe-Guard Canada, Ltd., 1790 boulevard Matheson, Bureau C-3, Mississauga (Ontario) L4W 0B3, au numéro 1 844 881-4746. L'administrateur et fournisseur de la Protection pour clés Porsche est SafeRide Motor Club of Canada, ULC, 2200 Immeuble HSBC, 855 rue Georgia Ouest, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8, au numéro 1 855 552-3555.

Le Plan de protection Porsche et ses services sont offerts et distribués en vertu d'une licence et d'un contrat entre Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG et Safe-Guard Products International, LLC.

La société Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG est titulaire de nombreuses marques de commerce, déposées ou non, notamment l'écusson Porsche^{MD}, Porsche^{MD}, Boxster^{MD}, Carrera^{MD}, Cayenne^{MD}, Cayman^{MD}, Macan^{MD}, Panamera^{MD}, Spyder^{MD}, Tiptronic^{MD}, VarioCam^{MD}, PCM^{MD}, PDK^{MD}, 911^{MD}, 718^{MD}, RS^{MD}, 4S^{MD}, 918 Spyder^{MD}, Services financiers Porsche^{MD} ainsi que les numéros de modèle et les formes distinctives des modèles Porsche, dont les modèles 911 et Boxster enregistrés auprès du gouvernement fédéral. Les marques de tierces parties figurant aux présentes appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les textes, images et autre contenu de la présente publication sont tous protégés par le droit d'auteur. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation préalable écrite de Porsche Cars North America, Inc. Certains véhicules peuvent être illustrés avec de l'équipement autre qu'américain. Porsche vous recommande de toujours boucler votre ceinture de sécurité et de respecter les dispositions du code de la route.

© 2019 Services financiers Porsche Canada

